

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 720.676,64 €

Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS

327 500 849 RCS BOBIGNY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS
2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
3. RAPPORT FINANCIER
4. CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE
 - Principaux actionnaires
 - Répartition des titres
 - Evolution du capital en 2015
 - Seuils
 - Tableau récapitulatif
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d’offre publique
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L’EXERCICE 2015
7. DOCUMENT D’INFORMATION ANNUELLE
8. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1 COMPTES ANNUELS

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225			
Concessions, brevets, droits similaires	5 027 715	3 896 426	1 131 289	1 312 083	- 180 794
Fonds commercial	1 357 696	692 780	664 916	664 916	
Autres immobilisations incorporelles	149 231	99 102	50 129	55 386	- 5 257
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 137 306	729 099	408 206	497 293	- 89 087
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	4 720		4 720	28 905	- 24 185
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	7 071		7 071		7 071
Prêts	2 400		2 400	274	2 126
Autres immobilisations financières	112 552		112 552	112 402	150
TOTAL (I)	9 009 777	6 628 493	2 381 284	2 671 260	- 289 976
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements	61 840	12 222	49 618	47 117	2 501
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	1 925		1 925	3 522	- 1 597
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 982 088	101 710	1 880 378	2 058 729	- 178 351
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	53 247		53 247	64 333	- 11 086
. Personnel	36 573		36 573	27 131	9 442
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	32 583		32 583	37 698	- 5 115
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	44 806		44 806	57 965	- 13 159
. Autres	7 350		7 350	16 309	- 8 959
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 457 871		1 457 871	1 028 547	429 324
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	38 660		38 660	35 361	3 299
TOTAL (II)	3 716 943	113 932	3 603 011	3 376 712	226 299
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	12 726 720	6 742 425	5 984 295	6 047 973	- 63 678

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
<i>Capitaux Propres</i>			
Capital social ou individuel (dont versé : 720 677)	720 677	720 677	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	905 790	1 376 782	- 470 992
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	72 067	68 611	3 456
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	2 027	
Report à nouveau		-533 626	533 626
Résultat de l'exercice	566 831	528 555	38 276
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 267 392	2 163 026	104 366
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
Provisions pour risques	62 551	13 000	49 551
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	62 551	13 000	49 551
<i>Emprunts et dettes</i>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	627 679	884 278	- 256 599
. Découverts, concours bancaires	1 185	1 139	46
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	366	930	- 564
. Associés	8	8	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 163	4 980	- 3 817
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 605	296 145	117 460
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	298 465	216 105	82 360
. Organismes sociaux	321 620	295 313	26 307
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	302 974	438 885	- 135 911
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	60 829	83 775	- 22 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	137 714	108 114	29 600
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 488 744	1 542 273	- 53 529
TOTAL (IV)	3 654 352	3 871 946	- 217 594
Écart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	5 984 295	6 047 973	- 63 678

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 <small>(12 mois)</small>			Exercice précédent 31/12/2014 <small>(12 mois)</small>	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	817 307	20 207	837 514	416 603	420 911	101,03
Production vendue biens	741 929	330 245	1 072 174	1 701 055	- 628 881	-36,97
Production vendue services	4 720 562	99 591	4 820 153	5 100 174	- 280 021	-5,49
Chiffres d'affaires Nets	6 279 798	450 043	6 729 841	7 217 832	- 487 991	-6,76
Production stockée						
Production immobilisée			232 977	252 325	- 19 348	-7,67
Subventions d'exploitation			1 000		1 000	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			83 589	127 330	- 43 741	-34,35
Autres produits			10 306	1 517	8 789	579,37
Total des produits d'exploitation (I)			7 057 713	7 599 004	- 541 291	-7,12
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			656 815	282 305	374 510	132,66
Variation de stock (marchandises)			5 752	14 867	- 9 115	-61,31
Achats de matières premières et autres approvisionnements			442 242	635 311	- 193 069	-30,39
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			1 530	181 852	- 180 322	-99,16
Autres achats et charges externes			2 049 856	2 394 437	- 344 581	-14,39
Impôts, taxes et versements assimilés			107 092	119 136	- 12 044	-10,11
Salaires et traitements			1 519 296	1 628 414	- 109 118	-6,70
Charges sociales			675 532	710 575	- 35 043	-4,93
Dotations aux amortissements sur immobilisations			774 716	788 380	- 13 664	-1,73
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			21 264	79 100	- 57 836	-73,12
Dotations aux provisions pour risques et charges			49 551	13 000	36 551	281,16
Autres charges			98 696	81 844	16 852	20,59
Total des charges d'exploitation (II)			6 402 343	6 929 221	- 526 878	-7,60
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			655 369	669 783	- 14 414	-2,15
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			548	316	232	73,42
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			1 758	307	1 451	472,64
Total des produits financiers (V)			2 306	623	1 683	270,14
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			25 271	32 113	- 6 842	-21,31
Différences négatives de change			355	799	- 444	-55,57
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				0		
Total des charges financières (VI)			25 625	32 911	- 7 286	-22,14
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-23 319	-32 288	8 969	27,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			632 050	637 495	- 5 445	-0,85

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2014 <small>(12 mois)</small>	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	933	2 947	- 2 014	-68,34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 000	16 000	9 000	56,25
Reprises sur provisions et transferts de charges	478 292		478 292	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	504 225	18 947	485 278	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	530 177	127 887	402 290	314,57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 267		39 267	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	569 444	127 887	441 557	345,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-65 219	-108 940	43 721	40,13
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 564 244	7 618 574	- 54 330	-0,71
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	6 997 413	7 090 019	- 92 606	-1,31
RESULTAT NET	566 831	528 555	38 276	7,24
Dont Crédit-bail mobilier	48 213	67 613	- 19 400	-28,69
Dont Crédit-bail immobilier				

Tableau de flux de trésorerie

En €	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	566 831	528 555
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	326 458	816 547
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	14 267	- 16 000
Capacité d'autofinancement (A)	907 556	1 329 102
Variation du BFR lié à l'activité (B)	739 839	- 372 778
Flux de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)	1 647 394	956 325
Acquisition d'immo corp et incorp	- 514 660	- 414 359
Cessions d'immobilisations corp et incorp	25 000	16 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immo financières	- 10 021	-
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	674	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	- 499 006	- 398 359
Augmentation de capital		
Distribution de dividende	- 462 465	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	- 256 599	- 220 561
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	- 719 064	- 220 561
Variation de trésorerie nette (C+D+E)	429 324	337 405
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 028 547	691 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 457 871	1 028 547

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 984 295,13 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 566 830,73 €.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par la Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code du Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
- les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
- Les brevets.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :

- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,

- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
- le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,
- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
Logiciels acquis ou créés	3
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3
- Matériel de bureau	3 à 5
- Mobilier	5 à 10

(c) Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

(d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.

(e) Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.

(f) Risque de change

Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.

(g) Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2015, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

(h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.

Licences de logiciel et ventes de matériels :

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

Prestations de services :

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis. Leur évaluation en prix de revient continue d'être appliquée conformément aux exercices précédents.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a distribué un dividende de 462 K€.

Suite à la radiation de la société ANATECH, la créance de 481 k€ envers cette société a été constatée en irrécouvrable exceptionnel et la provision reprise en exceptionnel également.

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Actif immobilisé – Valeurs Brutes

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2015	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	4 649 920	510 826		5 160 746
. Immobilisation en cours	19 221	16 200	19 221	16 200
	7 160 063	527 026	19 221	7 667 868
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	543 925			543 925
. Matériel de transport	69 411	904	56 825	13 490
. Matériel et mobilier de bureau	568 975	10 915		579 890
. Avances et acomptes	28 905	4 720	28 905	4 720
	1 289 077	16 539	85 730	1 219 886
<u>Immobilisations financières</u>				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	274	2 800	674	2 400
. Dépôts et cautionnements	112 402	150		112 552
. Autres immobilisations financières		7 071		7 071
	112 676	10 021	674	122 023
<u>TOTAL</u>	8 561 816	553 586	105 625	9 009 777

L'augmentation des immobilisations incorporelles de 527 K€ s'explique principalement par la production immobilisée relative aux développements des logiciels de la société Visiodent et à l'acquisition de logiciels.

Frais d'établissements, de recherche et de développement

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.
- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d'avocat.
- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l'exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelle fonctionnalité sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l'exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L'intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans. Il en a été de même sur l'exercice 2013.

Actif immobilisé – Amortissements

Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2015	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	3 301 672	693 856		3 995 528
	4 434 897	693 856		5 128 753
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	118 827	54 391		173 219
. Matériel de transport	38 602	9 474	36 778	11 298
. Matériel et mobilier de bureau	527 589	16 993		544 582
	762 879	80 860	36 778	806 960
<u>TOTAL</u>	5 197 776	774 716	36 778	5 935 713

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel	2 400	2 400	
. Dépôts et cautionnements	112 552		112 552
	114 952	2 400	112 552
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	1 982 088	1 860 806	121 282
. Créances fiscales et sociales	117 744	117 744	
. Groupe et associés			
. Débiteurs divers	3 568	3 568	
. Charges constatées d'avance	29 126	29 126	
	2 132 526	2 011 244	121 282
TOTAL	2 247 478	2 013 644	233 834

Dettes	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 185	1 185	
. à plus d'un an à l'origine	628 045	238 565	389 114
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 605	413 605	
Dettes fiscales et sociales	983 888	983 888	
Autres dettes	137 714	137 714	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	1 488 744	1 488 744	
TOTAL	3 653 189	3 264 075	389 114

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 1 488 744 euros au 31 décembre 2015.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 38 660 euros au 31 décembre 2015.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice 2015, le capital social est composé de 4 504 229 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 504 229	0.16	720 676
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 504 229	0.16	720 676

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	720 677				720 677
Prime d'émission	1 376 782			470 992	905 790
Réserve légale	68 611		3 457		72 068
Autres réserves	2 027				2 027
Report à nouveau	-533 626	528 555	5 070		0
Résultat de l'exercice	528 555	-528 555			0
Titres en fin d'exercice	2 163 026	0	8 527	470 992	1 700 561

ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2015
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges	13 000	49 551		62 551
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	692 780			692 780
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	20 408	12 222	20 408	12 222
. Provision pour clients	113 041	9 042	20 373	101 710
. Provision pour débiteurs divers	478 292		478 292	
Total	1 317 521	70 815	519 073	869 263

Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.

Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou «en sommeil» (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2015, aucune provision supplémentaire n'a été constatée.

ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 551
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	120 191
Dettes fiscales & sociales	541 430
Clients avoir à établir	57 769
Autres dettes	0
TOTAL	720 941

ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	36 827
Fiscales et sociales	0
Banque - intérêts à recevoir	
TOTAL	36 827

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2015	Taux	Montant HT 2014	Taux
Ventes de marchandises	16 955	0.25 %	47 824	0.66 %
Ventes de produits finis	1 076 731	15.99 %	1 730 077	23.97 %
Vente E-commerce	821 828	12.22 %	369 862	5.12 %
Prestations de services	4 795 290	71.26 %	5 024 629	69.62 %
Produits des activités annexes	24 862	0.36 %	75 544	1.05 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-5 837	-0.08 %	-30 104	-0.42 %
TOTAL	6 729 841	100 %	7 217 832	100 %

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2015	Taux	Montant HT 2014	Taux
France	6 279 798	93.33 %	6 443 123	89.27 %
Export	450 043	6.67 %	774 709	10.73 %
TOTAL	6 729 841	100.00%	7 217 832	100.00%

Détermination du résultat exceptionnel = -65 219 E

Nature	Montant HT
Cession d'immobilisations	25 000
Divers	933
Reprises provisions exceptionnelles	478 292
Total des produits exceptionnels	504 225
Amendes et pénalités	7 772
Indemnités ruptures conventionnelles	41 447
Créances irrécouvrables	480 958
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	39 267
Total des charges exceptionnelles	569 444
TOTAL	-65 219

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2015, le dirigeant a perçu la rémunération suivante :

	Salaires bruts
Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur Général	186 612 €

Situation fiscale latente

Nature des éléments	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice 2015	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2015	A l'ouverture de l'exercice 2015 Créances (dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice 2014 Créances (dettes)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :						
. Organic	5 508	-5 508	0	1 836	-1 836	0
. Déficit reportables	606 861	-550 704	56 157	202 287	-183 568	18 719
TOTAUX	612 369	-556 212	56 157	204 123	-185 404	18 719

Un taux d'impôt de 33,33 % a été retenu pour le calcul de la situation fiscale latente.

Honoraires commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 20 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 3 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2015, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 140 052 €.

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	13
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	21
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	0
TOTAL	34

Engagements financiers

Engagements donnés :

Cautions : 2 744 €

Engagements reçus :

Néant.

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			102 375	102 375
Montants de l'exercice			42 984	42 984
<i>Sous-total</i>			145 359	145 359

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			18 949	18 949
Entre 1 et 5 ans			1 150	1 150
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			20 099	20 099

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			5 750	5 750
Entre 1 et 5 ans			5 740	5 740
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			11 490	11 490

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<i>TOTAL</i>			176 949	176 949

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			168 274	168 274
Cumuls des dotations antérieures			67 516	67 516
Dotations de l'exercice			33 655	33 655
<i>Valeur nette comptable</i>			67 103	67 103

Observations complémentaires

La société VISIODENT détient 3 576 actions propres pour un coût total de 7 050.50 €.

La société VISIODENT a une dette de 10 793 € vis-à-vis de GROUPE VISIODENT.

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%.

Pour l'exercice 2015, le CICE s'élève à 32 583 € et a été comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

Le CICE est destiné à l'amélioration du BFR.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	720 677	720 677	672 677	672 677	672 677
b) Nombre d'actions émises	4 504 229	4 504 229	4 204 229	4 204 229	4 204 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 729 841	7 217 832	7 167 764	6 533 541	6 898 318
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 371 581	1 345 102	139 848	173 139	1 077 247
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	-137 023		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 371 581	1 345 102	276 871	173 139	1 077 247
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	566 831	528 555	-533 626	-237 952	154 681
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.30	0.30	0.07	0.04	0.26
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.13	0.12	-0.13	-0.06	0.04
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	34	35	40	44	43
b) Montant de la masse salariale	1 519 296	1 628 414	2 385 966	2 329 274	2 125 947
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	675 532	710 575	1 078 668	1 094 694	958 572

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

2.1 Responsables

Monsieur Morgan OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant administrateur de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Morgan OHNONA
Visiodent
30 bis, rue du Bailly
93210 La Plaine Saint Denis

Monsieur Jacques SEBAG
Visiodent
30 bis, rue du Bailly
93210 La Plaine Saint Denis

2.2 Attestation des responsables du rapport financier

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Morgan OHNONA
Président directeur général

Jacques SEBAG
administrateur

3 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 ressort à 6.729.841 euros contre 7.217.832 euros en 2014, soit une baisse de 6,75 %.

La structure du chiffre d'affaires 2015 est ainsi constituée :

- Vente de services : 4.820.153 € contre 5.100.174€ en 2014
- Vente de marchandises et de produits finis : 1.909.688 € contre 2.117.658 € en 2014

Le chiffre d'affaires se décompose principalement de la manière suivante :

- 71,26 % pour les progiciels, services et maintenances (69,62 % en 2014)
- 15,99 % pour les ventes d'imagerie (contre 23,97 %)
- 12,22 % pour le E-commerce (contre 5,12 % en 2014)

Le chiffre d'affaires à l'exportation diminue et s'établit à 450.043€ contre 774.709 € en 2014.

On constate une diminution de la production immobilisée. Les produits d'exploitation, après reprise de provision et transfert de charges s'établissent à 7.057.713 € contre 7.599.004 euros en 2014, soit une baisse de 7,11 %.

Le taux de marge brute est passé de 84,57 % en 2014 à 83,50 % en 2015.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont diminué de 7,59 %, passant de 6.929.221 euros en 2014 à 6.402.343 euros pour l'exercice 2015.

Les postes qui ont le plus fortement varié sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 282.305 € en 2014 ils ont atteint 656.815 € en 2015 (+ 132,66 %)
- ✓ Les achats de matières premières et autres approvisionnements qui atteignent 442.242 € contre 635.311 €, soit une diminution de 30,38 %,
- ✓ Les autres achats et les charges externes ; -14,38 %
- ✓ Les salaires et traitements : - 6,69 % et les charges sociales : - 4,92 %

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 655.369 € contre 669.783 euros en 2014.

Compte tenu de la perte financière de 23.319 €, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 632.050 euros contre 637.495 euros en 2014.

Les produits exceptionnels ressortent à 504.225 euros et correspondent essentiellement à une reprise sur provision exceptionnelle de 478.292 euros liée à la radiation d'une société débitrice. Parallèlement, les charges exceptionnelles d'un montant de 569.444 euros tiennent compte d'une créance irrécouvrable de 480.958 euros.

Le bénéfice de l'exercice 2015 ressort à 566.830,73 euros contre 528.555,14 € au 31 décembre 2014.

2. MARCHE DES AFFAIRES

2.1 Situation de la société :

La Société a connu en 2015 une diminution de son chiffre d'affaires de 6,75 %.

L'exercice précédent fut un exercice exceptionnel avec la mise en place de la nouvelle nomenclature pour les chirurgiens-dentistes (CCAM). Cela a entraîné des revenus exceptionnels qui ne se sont pas reproduits sur 2015 :

- les formations en ligne sur la CCAM pour près de 200K€.
- Des prestations d'installations sur site de la nouvelle version chez les grands comptes (Prestation de services).

L'arrêt par Microsoft support de Windows XP en 2014 a provoqué un renouvellement des parcs informatiques importants qui ont fait l'objet de nouvelles licences logiciels et de nouveaux capteurs de radiologie compatibles sur les nouvelles plateformes de Windows.

Enfin, suite à l'arrêt de la vente de gros équipement en 2013, la société a déstocké ses dernières machines 3D en 2014 qui ont généré un CA de 220k€.

En 2015, la vente de consommables dentaire en ligne a augmenté de 120 % pour atteindre près de 820 k€.

2.2. Progrès réalisés :

Nous avons entièrement renouvelé notre site internet « VISIODENT » avec une nouvelle identité graphique afin de moderniser l'image et de le mettre en adéquation avec notre catalogue.

2.3. Difficultés rencontrées :

La société n'a rencontré aucune difficulté particulière au cours de l'année 2015.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2015

Nous avons développé de nouveaux logiciels en ligne et de nouveaux services comme les sites Internet avec prise de rendez-vous en ligne et les applications sur tablettes.

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont diminué sur l'exercice. Ils représentent 627.679 € à la clôture de l'exercice 2015 contre 884.278 € en 2014. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 136.687 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 165.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 178 500 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 2,50 % : 147.492 €

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires :

- sur capitaux propres : $627.679 / 2.267.392 = 27,68 \%$
- sur chiffre d'affaires : $627.679 / 6.729.841 = 9,33 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 80 % : ventes directes
- 20 % : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement du matériel se fait au comptant. Pour le service de la maintenance, le paiement se fait par prélèvement automatique dans 70 % des cas et 30 % par chèque par les chirurgiens-dentistes. La société ne travaille qu'avec des distributeurs couverts par des assurances-crédits (SFAC), pour ceux qui ne sont pas couverts par ces assurances, le paiement se fait comptant. On note toutefois

des créances pour clients douteux de 121.282 € (maintenance, services et logiciels) dont un litige.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est quasiment inexistant.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de logiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs est entre 30 jours et 45 jours.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'a pas d'endettement à taux variable.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays

Néant

5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

6. **PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société vise la stabilité financière et l'accroissement de ses nouveaux services développés en 2015 ainsi qu'une augmentation de la vente de consommables dentaires via le site e-commerce.

7. **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2016**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il n'y a pas eu d'évènement important sur l'activité de la Société.

8. **CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

a) informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2015 est de 31 personnes dont 13 cadres et 18 employés.

Embauche/licenciement : Au cours de l'exercice nous avons procédé à trois embauches en CDI, à savoir : deux ingénieurs en recherche et développement, un commercial. En outre, il y a eu trois départs :

- ✓ une rupture en cours de période d'essai du responsable marketing
- ✓ deux ruptures conventionnelles : un chef de produit et 1 hot liner.

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours deux cas d'absentéisme (congés maladie depuis plus d'un an).

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés. Il n'y a pas d'accord collectif.

Santé et sécurité :

Accident du travail : un accident de trajet.

Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2015 : 442 heures de formation MBA E-Business « expert en stratégie digitale »

Formations également sur les nouveaux outils ainsi que les nouveaux logiciels externes principalement pour la programmation.

Les dépenses de formation ont représenté : 1,56 % de la masse salariale en 2015 ; il était de 1,73 % en 2014.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie huit femmes ce qui représente 25 % de l'effectif dont quatre sont cadres et quatre non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 13 hommes et 4 femmes
- ✓ administratif : 1 homme et 2 femmes
- ✓ technique : 5 hommes et 1 femme
- ✓ recherche et développement : 4 hommes et 1 femme

Il convient de noter que pour les services techniques, et de hotline, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de logiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

Non significatif

9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs (hors factures non parvenues) :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2015 : 293.414 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours fin de mois : 105.383 €
 - De 30 à 45 jours fin de mois: 108.031 €
 - A 90 jours : 80.000 euros (accord avec le fournisseur)

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2014 : 188.623 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 172.500 €
 - De 30 à 45 jours : 16.124 € (litige)

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients dont le solde de la créance au 31.12.2015 est de 1.823.980 € (hors douteux et facture à établir), le règlement est à 45 jours.

4 CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE

1. Principaux actionnaires détenant des titres nominatifs

- **Répartition des titres**

Au 31 décembre 2015, le capital est de 720.676,64 euros divisé en 4.504.229 actions réparties de la manière suivante :

- ✓ Actions au nominatif : 3.576.020 actions détenues par 13 actionnaires
- ✓ Actions au porteur : 924.633 actions
- ✓ Actions auto détenues au porteur: 3.576 actions

Le nombre de droit de vote au 31 décembre 2015 est de 4.501.848.

- **Evolution du capital**

Au cours de l'exercice 2015, aucune opération sur le capital n'est intervenue.

Nous rappelons les différents mouvements sur les titres de la société opérés en 2014 :

- ✓ Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2012, l'Assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, dans le cadre des dispositions *des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce* a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société à l'attribution gratuite de 420.000 actions existantes ou à émettre de la société, pendant une période de 38 mois.

Le Conseil d'administration a usé de cette faculté et a procédé, lors de sa réunion en date du 29 juin 2012, aux attributions d'actions gratuites suivantes, dont les actionnaires ont été informés, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur :

- à Morgan OHNONA: 150.000 actions,
- à Gad BITTON : 100.000 actions,
- à Steve OHNONA : 50.000 actions,

La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 29 juin 2014.

Le conseil, dans sa séance du 30 juin 2014 a constaté l'attribution définitive des actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires, constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 48.000 euros sur la prime d'émission, et la

création et l'émission de 300.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées, telle que définie par l'assemblée en date du 11 juin 2012, ces actions nouvelles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et porte jouissance du 1^{er} janvier 2014.

✓ Apport des titres Visiodent à la société Groupe Visiodent

Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona, sont co-fondateurs de Visiodent et actionnaires de référence depuis l'origine et, depuis 2008, via leurs holdings personnelles respectives, les sociétés Financière York et Financière Louisa. Dans la perspective d'une offre publique d'achat, Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona ainsi que leurs familles ont décidé de créer la société Groupe Visiodent en vue de regrouper leurs participations dans Visiodent et de rassembler leurs intérêts patrimoniaux en tant qu'actionnaires historiques de référence de Visiodent. La société Groupe Visiodent a ainsi été constituée en juillet 2014 par les sociétés Financière York et Financière Louisa.

Postérieurement à sa constitution, Groupe Visiodent a bénéficié le 24 septembre 2014 d'un apport en nature d'un total de 2.343.352 actions Visiodent de la part de :

- ✓ Financière York, à concurrence de 1.291.747 actions représentant 28,68% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Sebag à concurrence de 33.733 actions représentant 0,75% du capital de la Société ;
- ✓ Financière Louisa, à concurrence de 995.558 actions représentant 22,1% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Ohnona à concurrence de 22.314 actions représentant 0,5% du capital de la Société.

Ces apports en nature ont été réalisés à une valeur d'apport de 1,80 euro par action Visiodent, valorisant ainsi l'Apport à 4.218.033,60 euros.

Il est précisé que n'étaient pas comprises dans ces opérations d'apport les 300.000 actions gratuites Visiodent ci-dessus rappelées.

Le 24 septembre 2014, les associés de la société Groupe Visiodent, après avoir eu connaissance du rapport du cabinet A4 Conseil, représenté par Monsieur Olivier Marion, désigné par décision unanime des associés en qualité de commissaire aux apports, et d'un traité d'apport conclu le 16 septembre 2014, ont approuvé les apports correspondants et décidé l'augmentation du capital de Groupe Visiodent d'un montant global de 4.218.031 euros par émission de 4.218.031 actions Groupe Visiodent en rémunération de ces apports.

La société Groupe Visiodent et les Managers ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société. Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

✓ Acquisition des titres Visiodent par la société Groupe Visiodent

Entre le 26 septembre 2014 et le 6 octobre 2014, la société Groupe Visiodent a acquis 558.263 actions au prix de l'offre publique envisagée.

Au 10 octobre 2014, la répartition du capital de la société Visiodent était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 10 octobre 2014		Répartition des droits de vote au 10 octobre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiodent	2 901 615	64,42%	2 901 615	64,34%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 201 615	71,08%	3 201 615	70,99%
Public	1 302 614	28,92%	1 308 334	29,01%
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

✓ Offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Groupe Visiodent

Conformément aux dispositions des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par la société Groupe Visiodent et les autres membres du Concert notamment des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de Visiodent à la suite de la réalisation le 24 septembre 2014 de l'Apport dans les conditions ci-dessus décrites.

CM-CIC Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF, pour le compte de Groupe Visiodent, le projet d'Offre le 24 septembre 2014.

Le 14 octobre 2014, l'AMF a examiné le projet d'offre publique et a constaté que ce projet remplissait les conditions posées par les articles 234-6 du règlement général relatives aux offres obligatoires. L'AMF a apposé sur le projet de note d'information le visa 14-551 et le visa 14-552. Sur le projet de note en réponse de la société Visiodent.

L'OPA a été ouverte du 17 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus.

Le 12 novembre 2014, l'AMF a annoncé les résultats de l'OPA et la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 12 novembre 2014		Répartition des droits de vote au 12 novembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiodent	3.576.020	79,39 %	3.576.020	79,29%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 876.020	86,05%	3 876 020	85,94%
Public	628.209	13,95 %	633.929	14,06
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

- seuils

Conformément aux dispositions de l'article L.233.13 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 mars 2016 :

- a) plus de 95 % (19/20^{ème}) : *néant*
- b) 90% (18/20^{ème}) du capital et des droits de vote : Groupe VISIODENT
Etant précisé que la société Groupe Visiodent et les membres du concert ont franchi le seuil de 90 % du capital le 17 février 2015 et le seuil de 90 % des droits de vote le 19 février 2015. La déclaration des franchissements de seuil auprès de l'AMF a été effectuée le 23 février 2015.
- c) des 2/3 du capital ou des droits de vote : *Néant*
- d) de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
- e) plus de 30 % du capital ou des droits de vote : *néant*
- f) plus du quart, plus du cinquième, plus des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : *néant*

- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice

ACTIONS	Actions au 31.12.2015		Droits de vote au 31.12.2015	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.810.351	84,59	3.810.351	84,64
Dont 234.331 titres au porteur				
Concert	300.000	6,66	300.000	6,66
Sous-total	4.110.351	91,25	4.110.351	91,30
Auto-contrôle	3.576	0,08	0	0%
Public	390.302	8,67	391.497	8,70
TOTAL	4.504.229	100%	4.501.848	100%

2. opérations afférentes aux actions de la société

a) Achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale du 15 juin 2015 a autorisé le conseil d'administration à acheter ses propres actions dans la limite de 6 % du capital au maximum, soit 270.254 actions. Le conseil, dans sa séance du 2 novembre 2015, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat et a donné pouvoir au Président Directeur général pour signer un contrat d'exécution partielle du programme avec la société AUREL BGC.

Le nombre d'actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat au cours de l'exercice 2015 est de 973 actions au mois de novembre 2015 et 2.603 actions en décembre 2015. Le prix moyen d'achat est 1,98 euros.

Aucune des actions auto détenues n'a été vendue et aucune des actions n'a été utilisée. En conséquence, au 31 décembre 2015, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 3.576 actions.

Ce programme de rachat se poursuivra tout doucement au cours de l'exercice 2016 et nous vous informons qu'au 31 mars 2016, le nombre d'actions auto détenues est de 5.051.

b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2015, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration n'ont réalisé aucune opération sur les titres de la société, à l'exception de ce qui a été décrit au paragraphe « opérations sur le capital de la société » sur les apports des titres des dirigeants.

3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-propiétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-propiétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-propiété ou de la nue-propiété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-propiétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour

où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-propiété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : néant.

4 – titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires :

La société Groupe Visiodent et les Managers de la société Visiodent ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société.

Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

Ce pacte prévoit :

- une obligation de concertation préalablement à toute décision devant être prise en assemblée générale de Visiodent ;
- un droit de préemption de Groupe Visiodent en cas de transfert par un Manager de ses titres Visiodent ; et
- un droit de sortie forcée au profit de Groupe Visiodent par lequel les Managers s'engagent à céder leurs actions Visiodent en cas d'offre sur 100% du capital de Visiodent acceptée par Groupe Visiodent ou sur 100% du capital de Groupe Visiodent acceptée par les associés de Groupe Visiodent détenant plus de 75% du capital de Groupe Visiodent.

Il est précisé qu'à l'issue de la période de conservation des actions gratuites Visiodent qu'ils détiennent, soit à compter du 30 juin 2016, les Managers pourraient le cas échéant décider d'apporter à Groupe Visiodent leurs titres Visiodent, étant précisé qu'aucun engagement n'a été pris par eux en ce sens. De même, aucun engagement n'a été pris par Groupe Visiodent ou ses

associés relativement à cet apport éventuel, ni sur son principe, ni, le cas échéant, sur ses modalités financières. Aucun prix de sortie garanti n'est ainsi stipulé au bénéfice des parties.

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

4. évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2015 a été la suivante :

mois	2014		2015	
	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €
Janvier	1,22	1,02	1,95	1,80
Février	2,24	1,02	2,39	1,80
Mars	1,71	1,21	2,35	2,01
Avril	2,04	1,37	2,17	1,84
Mai	1,57	1,41	2,18	1,88
Juin	1,50	1,32	2,10	1,74
Juillet	1,38	1,27	2,17	1,76
Août	1,34	1,08	2,22	1,81
Septembre	1,83	1,10	2,22	2,05
Octobre	1,81	1,79	2,40	2,16
Novembre	1,80	1,62	2,50	1,90
Décembre	2,00	1,69	2,40	1,90

Le cours de l'action VISIODENT au 31 décembre 2015 (dernier jour) est de 2,25 €

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

FIDREX

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de Rapport financier 2015

nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles ;
- Le paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe expose les modalités de dépréciation du fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 19 avril 2016

Le Commissaire aux
Comptes
FIDREX

Albert BENSADON
Associé

6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VERSE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Au cours de l'exercice 2015, la société VISIODENT a versé :

AUDIT	FIDREX Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	20.600 €
- Missions accessoires	
AUTRES PRESTATIONS	
- Juridique, fiscal et social	--
- Autres	--
TOTAL	20.600 €

7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel « Thomson Reuters One » (autrefois HUGIN), puis par NASDAQ CORPORATE inscrits sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES		
27 avril 2015	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site visiodent
11 mai 2015	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n° 56 + site visiodent
13 mai 2015	Mise à disposition de l'information trimestrielle 2015	AMF site Visiodent
22 mai 2015	Information mise à disposition documents en vue de l'assemblée	Site Visiodent
22 mai 2015	Mise à disposition du rapport sur la gouvernance et rapport du commissaire aux comptes	Site Visiodent - AMF
28 mai 2015	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique n° 106
31 mai 2015	Déclaration des droits de vote au 30 avril 2015	Site Visiodent
18 juin 2015	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Bobigny
18 juin 2015	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
23 juin 2015	Compte rendu de l'assemblée générale 2015	AMF - Site Visiodent
29 juin 2015	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO
30 juin 2015	Déclaration des droits de vote au 31 mai 2015	Site Visiodent
31 août 2015	Déclaration des droits de vote au 31 juillet 2015	Site Visiodent
17 septembre 2015	Rapport financier semestriel au 30 juin 2015	AMF – site Visiodent
14 décembre 2015	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre et chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2015	AMF- site Visiodent
15 février 2016	Chiffre d'affaires annuel 2015	Amf –site visiodent
24 mars 2016	Programme de rachat d'actions	AMF-Site Visiodent
	Relevé hebdomadaire des achats d'actions propres	Site Visiodent

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice ressort à 566.830,73 €.

Nous vous proposerons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 495.465,19 €, soit 0,11 € brut par actions
- le solde, au report à nouveau, soit 71.365,54 €

Sous réserve des actions auto détenues ne donnant pas droit à dividende et pouvant ainsi modifier le montant global de la distribution sans modifier le montant par action.

9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- a) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature

versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Morgan OHNONA :
 - Rémunération par la société : 186.612 € au titre de son mandat de Président
 - Contrat GSC : 7.620 €

- Monsieur Meyer OHNONA, administrateur :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 1^{er} semestre 2015 : 15.054 € dont le versement a été effectué 10 juillet 2015 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 2^{ème} semestre 2015 : 11.976 € dont le versement a été effectué 11 janvier 2016 ;
 - Avantages : néant
 - A titre de transparence, une convention de prestations a été conclue en janvier 2014 avec la société SEWA qui s'est poursuivie en 2015. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 129.850 €.

- Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 1^{er} semestre 2015 : 15.054 € dont le versement a été effectué 10 juillet 2015 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 2^{ème} semestre 2015 : 11.976 € dont le versement a été effectué 11 janvier 2016 ;
 - Avantages : néant

- Madame Annie SEBAG :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : Néant
 - Avantages : Néant

Une convention de prestations a été conclue en novembre 2013 avec la société DIGITAL CLOUD Consulting, dont la dirigeante est Madame SEBAG. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 129.850 €.

- Madame Aurélie PITTON :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- Madame Brigitte RUTKOWSKI :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- Monsieur David James SEBAG :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : néant